

CABASSE GROUP

Société Anonyme au capital social de 2.577.033 Euros
Siège social : 93 place Pierre Duhem, 34000 Montpellier
450 486 170 R.C.S Montpellier
(la « Société »)

RAPPORT SPECIAL A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 24 JUN 2022 SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS (ARTICLE L.225-197-4 DU CODE DE COMMERCE)

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de commerce, nous vous communiquons aux termes du présent rapport, les informations relatives aux opérations d'attribution gratuite d'actions, réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, et effectuées au profit des salariés et mandataires sociaux de notre Société ne détenant pas plus de 10% du capital social.

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 26 juin 2020, aux termes de la Vingt-huitième Résolution qu'elle a adoptée, a autorisé le Conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre aux membres du personnel de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de commerce et les mandataires sociaux visés à l'article L.225-197-1 II du Code de commerce, dont le nombre ne pourra pas être supérieure à 10 % du capital social au moment de l'attribution.

I. ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Nous vous rappelons que le Conseil d'administration a fait usage de cette délégation lors de sa séance du 4 février 2021, au cours de laquelle le Conseil d'administration a décidé d'attribuer 45.217 actions gratuites, dont les caractéristiques principales sont les suivants :

Nombre total d'actions attribuées gratuitement	45.217
dont nombre total d'actions attribuées gratuitement aux mandataires sociaux	44.857
Période d'acquisition	1 an, venant à échéance le 4 février 2022
Période de conservation	1 an, venant à échéance le 4 février 2023
Valeur unitaire des actions attribuées gratuitement¹	5,46 euros
Condition de présence	Maintien de la situation salariée au sein de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de commerce, pour le bénéficiaire salarié, ou au maintien de son mandat social pour le mandataire social visé à l'article L.225-197-1, II du Code de commerce, ou au maintien d'au moins l'une de ces situations si le bénéficiaire s'est trouvé être simultanément ou successivement salarié et mandataire social, jusqu'à la date d'attribution définitive des actions.
Condition de performance	Néant

¹ La valeur retenue correspond au cours d'ouverture de l'action CABASSE GROUP le jour de l'attribution gratuite des actions.

Au 31 décembre 2021, 45.217 actions gratuites d'une valeur nominale de 1 euro chacune sont en cours d'acquisition définitive.

II. NOMBRE ET VALEUR DES ACTIONS QUI, DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021 ET A RAISON DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS LA SOCIETE, ONT ETE ATTRIBUEES GRATUITEMENT A CHACUN DE CES MANDATAIRES PAR LA SOCIETE ET PAR CELLES QUI LUI SONT LIEES DANS LES CONDITIONS PREVUES A L'ARTICLE L. 225-197-2 DU CODE DE COMMERCE

Attribution aux mandataires sociaux	Eric LAVIGNE, Directeur Général Délégué	Alain MOLINIE, Président Directeur Général	Frédérique MOUSSET, Administrateur	Frédéric PONT, Directeur Général Délégué
Nombre d'actions	6.509	27.060	6.157 ⁽¹⁾	5.131
Valeur des actions	35.539 € ⁽²⁾	147.748 € ⁽²⁾	33.617 € ⁽²⁾	28.015 € ⁽²⁾

⁽¹⁾ Attribution gratuite d'actions de la Société en date du 4 février 2021 en sa qualité de salariée de la Société.

⁽²⁾ La valeur retenue correspond au cours d'ouverture de l'action CABASSE GROUP le jour de l'attribution gratuite des actions.

III. NOMBRE ET VALEUR DES ACTIONS QUI, DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021 ET A RAISON DES MANDATS ET FONCTIONS QU'ILS Y EXERCENT, ONT ETE ATTRIBUEES GRATUITEMENT A CHACUN DE CES MANDATAIRES, PAR LES SOCIETES CONTROLEES AU SENS DE L'ARTICLE L. 233-16 DU CODE DE COMMERCE

Néant.

IV. NOMBRE ET VALEUR DES ACTIONS QUI, DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021, ONT ETE ATTRIBUEES GRATUITEMENT PAR LA SOCIETE ET PAR LES SOCIETES OU GROUPEMENTS QUI LUI SONT LIES DANS LES CONDITIONS PREVUES A L'ARTICLE L. 225-197-2, A CHACUN DES DIX SALARIES DE LA SOCIETE NON MANDATAIRES SOCIAUX DONT LE NOMBRE D'ACTIONS ATTRIBUEES GRATUITEMENT EST LE PLUS ELEVE

Attributions aux 10 salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé	Attribution gratuite d'actions du 4 février 2021
Nombre totale d'actions	360
Valeur totale des actions	1.966 € ⁽¹⁾

⁽¹⁾ La valeur retenue correspond au cours d'ouverture de l'action CABASSE GROUP le jour de l'attribution gratuite des actions.

V. NOMBRE ET VALEUR DES ACTIONS QUI, DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021, ONT ETE ATTRIBUEES GRATUITEMENT PAR LA SOCIETE ET PAR LES SOCIETES OU GROUPEMENTS QUI LUI SONT LIES DANS LES CONDITIONS PREVUES A L'ARTICLE L. 225-197-2, A L'ENSEMBLE DES SALARIES BENEFICIAIRES AINSI QUE LE NOMBRE DE CEUX-CI ET LA REPARTITION DES ACTIONS ATTRIBUEES ENTRE LES CATEGORIES DE CES BENEFICIAIRES

Catégories de bénéficiaires salariés	Nombre de bénéficiaires salariés	Nombre d'actions attribuées	Valeur des actions attribuées
Cadres	3	6.517	35.583 € ⁽¹⁾
Total	3	6.517	35.583 €⁽¹⁾

⁽¹⁾ La valeur retenue correspond au cours d'ouverture de l'action CABASSE GROUP le jour de l'attribution gratuite des actions.

Le Conseil d'administration